

# Concurrences

REVUE DES DROITS DE LA CONCURRENCE | COMPETITION LAW REVIEW

## Livres

Concurrences N° 2-2021 | pp. 262-266

---

SOUS LA DIRECTION DE

**Catherine Prieto**

catherine.prieto@univ-paris1.fr

**Professeure**

École de droit de la Sorbonne (Université Paris 1)

*Avec le soutien du département Sorbonne –*

*Droit public et privé de l'économie (DPPE) de l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS)*

---

AVEC LA PARTICIPATION DE

**Vincent Bridoux**

bridoux.vincent@gmail.com

**Docteur en droit Panthéon Sorbonne**

Qualifié. aux fonctions de MCF (02)

Université Paris 1, DPPE

**Zhijin Liu**

zhijin.Liu@etu.univ-paris1.fr

**Doctorante**

Université Paris 1, IRJS

**Fatma El-Zahraa Adel**

fatouma\_adelx@yahoo.fr

**Docteur en droit Panthéon Sorbonne**

Université Paris 1, DPPE

**Agnès Mouterde**

agnes.mouterde@etu.univ-paris1.fr

**Doctorante**

Université Paris 1, DPPE

Université de Wurtzbourg

**Farouk Er-Razki**

farouk.er-razki@etu.univ-paris1.fr

**Doctorant**

Université Paris 1, IRJS

SOUS LA DIRECTION DE

**Catherine Prieto**

catherine.prieto@univ-paris1.fr

**Professeure**

École de droit de la Sorbonne  
(Université Paris 1)  
Avec le soutien du département  
Sorbonne – Droit public et privé de  
l'économie (DPPE) de l'Institut de re-  
cherche juridique de la Sorbonne (IRJS)

AVEC LA PARTICIPATION DE

**Vincent Bridoux**

bridoux.vincent@gmail.com

**Docteur en droit Panthéon Sorbonne**

Qualifié. aux fonctions de MCF (02)  
Université Paris 1, DPPE

**Fatma El-Zahraa****Adel**

fatouma\_adelx@yahoo.fr

**Docteur en droit Panthéon Sorbonne**

Université Paris 1, DPPE

**Farouk Er-Razki**

farouk.er-razki@etu.univ-paris1.fr

**Docteur**

Université Paris 1, IRJS

**Zhijin Liu**

zhijin.liu@etu.univ-paris1.fr

**Docteur**

Université Paris 1, IRJS

**Agnès Mouterde**

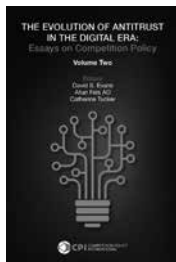
agnes.mouterde@etu.univ-paris1.fr

**Docteur**

Université Paris 1, DPPE  
Université de Wurtzbourg

Cette rubrique Livres recense et commente les ouvrages et autres publications en droit de la concurrence, droit & économie de la concurrence et en droit de la régulation. Une telle recension ne peut par nature être exhaustive et se limite donc à présenter quelques publications récentes dans ces matières. Auteurs et éditeurs peuvent envoyer les ouvrages à l'intention du responsable de cette rubrique : [catherine.prieto@univ-paris1.fr](mailto:catherine.prieto@univ-paris1.fr)

*This section selects books on themes related to competition laws and economics. This compilation does not attempt to be exhaustive but rather a survey of themes important in the area. The survey usually covers publication over the last three months after publication of the latest issue of Concurrences. Publishers, authors and editors are welcome to send books to [catherine.prieto@univ-paris1.fr](mailto:catherine.prieto@univ-paris1.fr) for review in this section.*

**MÉLANGES ET OUVRAGES COLLECTIFS****The Evolution of Antitrust in the Digital Era: Essays on Competition Policy –Volume 2**

EVANS David S., AO FELS Allan et TUCKER Catherine (dir.)

Competition Policy International, février 2021, 271 p., ISBN : 978-1-9507-6968-1

L'économie numérique se dilate tel l'univers, à mesure que les technologies numériques se diffusent dans tous les pans de l'économie traditionnelle. Son étude ne peut faire l'économie de l'analyse de ses ressorts concurrentiels tant sur le plan juridique que sur le plan économique.

L'ouvrage recensé se propose, sous forme de compilation d'articles, de retracer l'évolution du droit et de l'économie de la concurrence à l'ère du numérique. Édité par trois économistes, David S. Evans, Allan Fels AO et Catherine Tucker, il est composé de deux volumes. Seul le second fera l'objet de cet article.

Le livre débute par une mise en perspective de la mission ultime du droit de la concurrence dans le développement de la compétition entre les entreprises numériques structurées sous forme de plateformes. D'emblée, Jonathan B. Baker perce à jour les forces concurrentielles en présence et les obstacles découlant de la présence de plateformes ultradominantes pouvant gripper le processus concurrentiel. Une synthèse entre le droit de la concurrence et la régulation économique semble être privilégiée pour revigorer la concurrence actuelle sur les marchés numériques.

L'économie numérique et ses versants concurrentiels sont examinés par le chef économiste de la DG Concurrence, Pierre Régibeau. Il en décline les caractéristiques organiques et les défis économiques auxquels se heurtent les autorités de concurrence, que ce soit sur le plan théorique ou pratique (pp. 77-86). Un nouveau chantier conceptuel qui occupe les autorités de concurrence est celui de l'emploi des algorithmes et des conséquences qui s'ensuivent en termes d'entente. La démonstration du bien-fondé de ces risques éventuels ainsi que les solutions qui peuvent y être apportées à ce stade des connaissances disponibles sont fournies par John Moore, Étienne Pfister et Henri Piffaut, respectivement économiste, chef économiste et vice-président à l'Autorité de la concurrence (pp. 87-98). Deux auteurs, Antonio Capobianco et Gabriele Carovano, revisitent le débat actuel au sujet de l'économie numérique en l'arrimant aux technologies numériques telles que la blockchain et expliquent comment une partie de la réponse des autorités au défi de la régulation concurrentielle (surveillance

des marchés, remèdes) pourrait provenir de l'intégration de cette dernière dans leurs palettes d'outils (pp. 99-115).

La question du cadre conceptuel du big data occupe une place de choix dans les développements des différents auteurs. L'observation empirique de la pratique concurrentielle des plateformes et des mutations des marchés numériques est opérée avec un regard acéré sur la manière dont les modèles d'affaires des entreprises numériques se déploient autour des données numériques. Les professeurs Lesley Chiou et Catherine Tucker s'appliquent à démontrer le degré de pertinence de l'idée selon laquelle la concentration des données personnelles pourrait conférer à leurs détenteurs un avantage concurrentiel exorbitant sur les marchés de la recherche en ligne (pp. 21-29). Dans le même élan, Alexander Elbittar et Elisa V. Mariscal entreprennent une analyse de fond de la captation des données dans différents marchés numériques. Elles entendent avoir identifié la nature des problèmes affectant la concurrence dans des marchés où les algorithmes font office d'armes concurrentielles en ce que leur puissance de traitement et d'exploitation de données, pas toujours accessibles, est de nature à générer des positions dominantes non justifiées sur les marchés en question (pp. 193-209). Quant à la prise en compte du big data dans les affaires de concentration non horizontale, elle est, de manière limpide, traitée par le professeur Andy C. M. Chen, qui tâche de discuter des scénarios d'atteinte à la concurrence à la lumière de plusieurs opérations de concentration axées sur les données (pp. 229-257).

La plateformes des marchés numériques génère incontestablement des externalités négatives (censure, discours haineux, harcèlement, etc.) qui affectent non seulement les utilisateurs des plateformes, mais également des tiers et la société dans son ensemble. David S. Evans traite ce sujet épineux en mettant l'accent sur la régulation publique et privée de tels dysfonctionnements. Il puise son raisonnement dans la théorie économique des plateformes mais également dans l'observation empirique du comportement des agents dans l'espace numérique. Les plateformes intègrent ces risques au moyen d'une régulation interne des interactions économiques et sociales qui ont lieu en leur sein. Toutefois, n'étant pas suffisante, la régulation opérée par elles a vocation, selon l'auteur, à être complétée par une intervention publique nécessaire à surmonter les limites de l'autorégulation (pp. 39-75). Trois autres auteurs se focalisent cette fois-ci sur l'ensemble des externalités de la digitalisation des marchés. Ils en font l'illustration à travers l'exemple du marché de la publicité en ligne (pp. 131-143). L'un des cas typiques des innombrables externalités négatives de l'activité économique des plateformes numériques concerne les abus de position dominante de Google et Facebook dans leur rapport avec les médias australiens (pp. 145-161).

Un autre terrain de débats est celui qui porte sur l'éventuelle sous-application des règles de concurrence sur les marchés numériques et plus précisément lorsqu'il s'agit d'opérations de concentration poursuivies par des entités numériques dominantes. Robert Klotz (pp. 117-129) et Stephen P. King (pp. 163-179), dans deux articles séparés, mais pas moins complémentaires, étudient la véracité de l'assertion selon laquelle il existerait des lacunes dans les dispositions actuelles et dans la mise en œuvre du droit de la concurrence. Ainsi, ils esquissent différentes pistes à explorer, pour une véritable réforme du droit des concentrations adapté à l'ère du numérique.

L'ouvrage est jonché d'expériences étrangères venues de différentes traditions juridiques (pour le cas du Brésil, v. pp. 181-191 ; pour celui du Japon, v. pp. 219-228). Cependant, elles démontrent que l'épreuve rigoureuse que subissent les autorités quant à la compréhension théorique et à la régulation des marchés numériques demeure à peu près identique dans tous les continents. Les lois économiques qui régissent et animent les acteurs des marchés numériques étant universelles et ayant des effets qui n'obéissent aucunement à des frontières physiques, une réponse internationale issue d'une coopération étroite entre les autorités de concurrence s'impose. C'est à cette condition que les pays émergents pourraient, dans un monde d'économies globalisées et interdépendantes, récolter les fruits attendus des promesses de la digitalisation (pp. 21-218).

Le second volume de *The Evolution of Antitrust in the Digital Era* réussit le pari de faire ressortir l'extrême complexité du débat sur la régulation concurrentielle de l'économie numérique. Les solutions et prescriptions simplistes à leur sujet ne semblent pas emporter la conviction des auteurs, qui font preuve d'une grande modération quant aux moyens d'action à mobiliser en vue du rétablissement d'une concurrence ouverte, juste et praticable sur les marchés numériques.

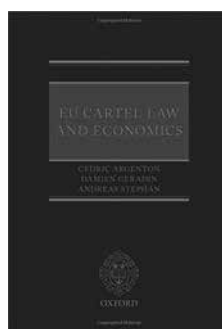
F. E.-R.

les praticiens que pour les chercheurs que ce soit en droit interne ou en droit européen.

La seconde édition de cet ouvrage offre aux lecteurs une mise à jour importante en raison de l'abondante jurisprudence de la Cour de justice, particulièrement active ces dernières années. Autre ajout important, l'auteur intègre les évolutions juridiques françaises consécutives à l'entrée en vigueur récente du code de la commande publique. De la même façon, le professeur de La Rosa apporte de précieux développements relatifs aux conséquences juridiques de la Covid-19. En outre, les parties portant sur les sources de la commande publique, particulièrement riches et structurantes, embrassent des précisions bienvenues sur les relations étroites entre le droit de la commande publique et le droit de la concurrence, illustrant une nouvelle fois la largeur de l'analyse. Sans surprise, ce manuel confirme son statut d'ouvrage de référence en droit européen de la commande publique.

V. B.

## ESSAIS



### EU Cartel Law and Economics

ARGENTON Cédric, GERADIN Damien and STEPHAN Andreas

Oxford University Press, December 2020, 336 p., ISBN: 978-0-19-870209-2

In the present book, Cédric Argenton, Damien Geradin and Andreas Stephan are conducting an extensive study on EU cartel law and economics, with a focus on horizontal "hardcore" cartelization. They are seeking to examine the impact of economics on the main aspects of EU cartel law

enforcement and the interaction between them, in order to assess to what extent the law needs to be more consistent with economic theory and analysis.

The book is comprised of seven chapters, including the introduction (chapter 1) and the conclusion (chapter 7). Chapter 2 deals with why and how competitors cartelize based on economic theories. Chapters 3 to 5 analyze in depth the aspects of public enforcement of cartels, while chapter 6 deals with private enforcement.

Chapter 2 discusses the economic theories pertaining to cartel enforcement, to be used as the general premise for the analysis conducted in the following chapters. It identifies the different economic motives of the competitors to cartelize for each type of collusion and for each set of economic conditions. It also explores the different social costs of cartels, specifically their impact on efficiency and social welfare. In addition, the chapter demonstrates how cartels work, by discussing the modalities and the necessary prerequisites for setting a cartel and the mechanisms and challenges for operating and stabilizing it, including the use of new technologies such as algorithms.

Chapter 3 conducts an in-depth analysis of the substantive and procedural rules of cartel enforcement. First, it discusses all the facets of Article 101 TFEU in light of the decisional practice of the European Commission and the EU court precedents, in order to analyze to what extent these provisions have successfully aligned with the economic analysis on cartelization. Secondly, for the purpose of understanding why combining economic theory and law in some aspects of cartel enforcement can be problematic, the chapter explains the institutional and procedural rules of cartel enforcement, including the interaction between the European Commission and the national competition authorities and the national courts.

## MANUELS



### Droit européen de la commande publique

LA ROSA Stéphane de

Bruylant, 2<sup>e</sup> édition, collection Droit de l'Union européenne, décembre 2020, 587 p., ISBN : 978-2-8027-6699-5

Alors que le droit de la commande publique est très fréquemment l'objet d'études et de manuels spécialisés, les ouvrages portant plus spécifiquement sur le droit européen de la commande publique sont paradoxalement rares en langue française. Le manuel du professeur de La Rosa comblait, dès 2017, un vide regrettable en

consacrant un manuel exclusivement consacré au droit de la commande publique de l'Union européenne, ouvrage essentiel au regard du poids croissant du droit européen dans ce domaine.

Cette seconde édition confirme son approche exhaustive en étant construite autour des thèmes majeurs qui animent le droit de la commande publique que sont les différentes sources ou encore les règles harmonisées. Celles-ci incluent les parties au contrat, l'objet du contrat, les seuils, les réglementations sectorielles ou encore les contrats exclus. De même, les importants développements sur la passation des contrats, leur exécution et les différents recours contentieux offrent à ce manuel une portée globale pour les étudiants, praticiens et spécialistes du droit de la commande publique. Ce manuel présente ainsi l'avantage d'être utile tant pour

Chapter 4 explores cartel detection, which can be truly considered as one of the most challenging aspects of cartel law enforcement. The chapter analyzes the different methods for detecting cartels, which consist in market monitoring and screening, inspections and leniency. For market monitoring, it explores all the possible tools, with an emphasis on the proactive screening methods and economic tests, and their limitations. For both inspections and leniency, it explains in detail the applicable EU substantive and procedural rules, including the interaction and cooperation between the European Commission and national authorities. Regarding leniency specifically, the chapter conducts an analysis, based on economic theories, of all the strengths and the weaknesses of EU leniency rules, in order to put forward recommendations for reform. These recommendations consist mainly in: opting for a one-stop-shop model in the EU to ensure legal certainty for leniency applicants; limiting discounts to increase deterrence; and adopting a more comprehensive policy for whistleblowers to strengthen detection.

Chapter 5 explores all the procedural phases once the cartel is detected by the EU Commission, starting with the investigation, until the decision-making and the appeals. The most important aspects that this chapter is examining are cartel settlement procedures and sanctions. For the settlement, the main question that the chapter is exploring is to what extent the settlement mechanism can be appropriate and relevant for an effective cartel enforcement. In addition, the chapter puts forward a number of recommendations to improve the EU settlement procedure, which mainly aim at encouraging cartel members to settle by making it more attractive and by giving them more certainty. As for the sanctions, the chapter analyzes, evidently, how to determine the optimal corporate fines for cartels and what types of other sanctions the EU law can adopt in order to increase deterrence and ensure a more effective cartel enforcement.

Finally, chapter 6 discusses private enforcement and specifically civil damages. It discusses first the state of private enforcement before the EU Damages Directive at the national levels and for each of the EU Members States, then it explores the EU Damages Directive, and then finally it gives an explanation on damage calculation modalities, including the issue arising from the pass-on defense. In particular, the chapter is calling for a more robust and effective private enforcement in the EU, especially by pointing out the absence still of a class action system in the directive. More importantly, it explains plainly the damage calculation and the relevant and possible difficulties that judges may face in computation due to its complexity, and what the proposals to alleviate these issues are.

The present book is indeed the first comprehensive study that has been conducted on EU cartel law and economics. It can serve as guidance for scholars, practitioners and competition authorities from both economic and legal backgrounds. The authors succeeded at exploring all the economic and legal aspects of cartel enforcement while emphasizing in their analysis on the main and the most important issues that truly needed reform. Most importantly, they confirmed the fact that economic theory is crucial for the design and enforcement of an effective competition law, including cartel enforcement, which was demonstrated notably by the recommendations and proposals that they have put forward.

F. E.-Z. A.



## Access and Cartel Cases: Ensuring Effective Competition Law Enforcement

ANDERSSON Helene

Hart Publishing, Hart Studies in Competition Law, janvier 2021, 320 p., ISBN : 978-1-5099-4248-0

Le *private enforcement* et le *public enforcement* sont complémentaires afin d'assurer une application effective du droit de la concurrence de l'Union européenne. Cette finalité unique n'empêche pas certaines tensions entre ces deux blocs, lesquelles ont été avivées

par le renforcement du *private enforcement* et se manifestent tout particulièrement dans le cadre des demandes d'accès aux dossiers de la Commission européenne. L'ouvrage en langue anglaise d'Helene Andersson, chargée d'enseignement en droit (*lecturer in law*) à l'Université de Stockholm, intitulé *Access and Cartel Cases: Ensuring Effective Competition Law Enforcement*, s'inscrit dans ce cadre tumultueux. Il a pour ambition d'analyser l'ensemble du dispositif législatif – qualifié de “patchwork” – régissant l'accès aux dossiers de la Commission et de déterminer la meilleure manière de mettre en balance les intérêts opposés des différentes parties en présence. L'auteur présente avec adresse et dans un style limpide et agréable le cadre législatif (partie 1) ainsi que la jurisprudence pertinente ayant trait à l'accès aux dossiers de la Commission. Cette étude inédite propose une analyse reposant sur trois acteurs : les autorités nationales de concurrence (partie 2), les parties qui font l'objet d'une enquête et les plaignants (partie 3). La quatrième partie, ayant pour sujet les tiers et le rôle du programme de clémence, constitue le cœur de l'ouvrage. Helene Andersson analyse différentes voies pour rendre l'attractivité du programme de clémence moins dépendante de la possibilité pour les victimes de pratiques anticoncurrentielles d'accéder aux dossiers de la Commission. Dans une dernière partie (partie 5), l'auteur résume et met en perspective les thèses développées tout au long de l'ouvrage.

Dans la première partie, Helene Andersson présente le panorama des normes régissant l'accès aux dossiers de la Commission en passant par le droit contraignant et le droit non contraignant (chapitre 1). La protection des droits fondamentaux dans l'Union européenne (chapitre 2) est ensuite développée. Après avoir retracé le contexte historique des droits fondamentaux, l'ouvrage dépeint le rôle de la Convention européenne des droits de l'homme dans le système juridique de l'Union. L'auteur discute ensuite de la nature (pénale) de la procédure du droit de la concurrence et des sanctions de la Commission ainsi que de son impact sur le standard de protection des entreprises. Enfin, elle aborde succinctement les droits fondamentaux entrant en ligne de compte lorsque l'accès au dossier de la Commission est sollicité par une entreprise visée par une enquête de la Commission. L'expression célèbre “*no man is an island*” (“*nul homme n'est une île*”), attribuée à John Donne, est appliquée aux autorités nationales de concurrence (ci-après “ANC”) afin d'illustrer leur situation ainsi que leurs liens de dépendance prenant racine dans un environnement comportant des ententes à la fois complexes et à dimension internationale.

La deuxième partie de l'œuvre est composée d'un unique chapitre sur l'échange d'informations entre les autorités de concurrence (chapitre 3). L'auteur considère cet échange comme nécessaire mais non sans risques, notamment eu égard au programme de clémence et aux droits fondamentaux des entreprises visées ainsi qu'au respect du principe *ne bis in idem*. Les possibilités d'échanges d'informations dans les relations bilatérales UE–États-Unis et UE–Suisse sont développées. En outre, après avoir examiné la coopération entre les différentes ANC dans le cadre du réseau européen de la concurrence, l'auteur juge les échanges d'informations en son sein comme non problématiques.



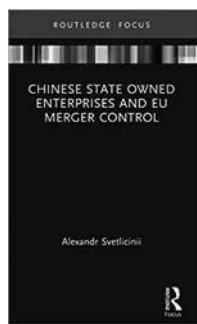
Dans une troisième partie, le droit d'accès aux documents de la Commission des entreprises visées par une enquête (chapitre 4) et des tiers (chapitre 5) est approfondi. L'auteur évoque notamment le moment auquel l'accès doit être accordé, les documents concernés, les conséquences de la défaillance de la Commission à garantir l'accès, mais aussi l'utilisation possible des informations obtenues. Aussi, le chapitre comprend une discussion sur la suffisance ou non du standard européen au regard de celui de la Convention européenne des droits de l'homme.

La quatrième partie approfondit l'accès des tiers aux dossiers de la Commission fondé sur le règlement sur la transparence (règlement (CE) n° 1049/2001 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2001 relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission, *JOCE* n° L 145 du 31 mai 2001, pp. 43-48) (chapitre 6) ou alors octroyé par les cours nationales (chapitre 7). Helene Andersson regrette que la Commission et la Cour de justice aient plus ou moins fermé la possibilité, pour les victimes, d'accéder directement aux dossiers de la Commission. L'impact et les limites de la directive 2014/104/UE sur la relation entre les cours nationales et la Commission sont ensuite mis en relief. Ainsi, le souci de la Commission de protéger le programme de clémence affecte finalement sa coopération avec les cours nationales, ancrée à l'article 15 du règlement (CE) n° 1/2003. La survie du programme de clémence (chapitre 9) peut aussi être fragilisée par l'initiative de la Commission de publier des décisions en matière d'infractions plus détaillées (chapitre 8) permettant ainsi aux victimes de mieux délimiter leurs demandes de production de preuves. L'auteur présente cinq affaires relatives au niveau de détails autorisé dans les décisions en matière d'infraction de la Commission. Elle prône l'idée novatrice d'étendre le programme de clémence au champ des actions privées, option à privilégier sur celle consistant à augmenter les amendes de la Commission afin de rendre le programme de clémence plus attractif. Cette extension accorderait une immunité à la partie coopérant avec les victimes du cartel et permettrait ainsi d'apaiser les tensions entre le système de mise en œuvre du droit de la concurrence et les règles sur la transparence. L'auteur reste toutefois réaliste : une telle solution nécessite l'action du législateur européen et n'interviendra donc pas dans un futur proche.

Enfin, la cinquième partie assemble les pièces du puzzle, résume les différentes thèses abordées dans l'ouvrage et propose des recommandations sur la voie à suivre (chapitre 10). Helene Andersson plaide pour une mise en balance équilibrée du *private enforcement* et du *public enforcement* et pour que le blason du programme de clémence soit redoré en étendant son effet sur le *private enforcement*. Elle conclut que la législation actuelle est insuffisante pour assurer une lutte contre les ententes efficace et un système administratif transparent.

L'ouvrage d'Helene Andersson est à saluer pour son exposition critique et claire de l'enchevêtrement des règles relatives à l'accès aux dossiers de la Commission. L'étude se démarque notamment par son examen approfondi des droits fondamentaux ainsi que par les prises de position audacieuses. L'analyse de la jurisprudence de la Cour de justice et de la Cour européenne des droits de l'homme est également appréciée et en fait un ouvrage complet, incontournable pour toute personne voulant approfondir la problématique de l'accès aux dossiers de la Commission.

A. M.



## Chinese State Owned Enterprises and EU Merger Control

SVETLICINII Alexandr

Routledge, December 2020, 144 p., ISBN: 9781003053354

This book by Alexandr Svetlicinii, associate professor at the University of Macau, focuses on the corporate governance of Chinese state-owned enterprises (SOEs) and the application of EU merger control rules to Chinese SOEs' acquisitions as clearly delineated by the title. Timely in appearance after the signature of the EU-China Comprehensive Agreement on Investment last December, it provides a comprehensive guide to understand the evolving experiences of the EU merger control regime in dealing with Chinese outbound investment by its SOEs and sheds light on other regulatory tools as a response to the questions raised during the merger control assessment of SOEs' acquisitions.

Dividing the work into four parts, the book begins with Part I, which introduces how the SOEs are generally viewed and treated under EU merger control regime. To better understand their status, Prof. Svetlicinii looked deeply into the cases involving SOEs and clarified the definitions of "undertakings," "persons," the determination of "single economic unit," which are fundamental for the applicability of EU Merger Regulation (EUMR). In terms of the substantial assessment of the notifications involving SOEs, it is pointed out that the existence of state control over SOE's business strategy and its potential coordination with other SOEs should be considered when developing the anti-competitive scenarios.

The second part of this book provides an explicit presentation of Chinese SOEs from the perspective of its corporate governance and regulatory framework under Chinese Anti-Monopoly Law. As Prof. Svetlicinii indicated, the corporate structure of Chinese SOEs is characterized by "the ownership-based governance exercised by the Chinese State-Owned Assets Supervision and Administration Commission" and "the political governance exercised by the party organizations." The recently reinforced SOE reform stresses the role of SOEs to support industrial policy goals. When SOEs are involved in the concentrations, the implementation of industrial policies often has a predominant influence on the application of Chinese merger control rules.

The penultimate part offers a detailed and critical analysis on the assessment of Chinese SOEs' acquisitions under the EU merger control scrutiny. Exemplified by significant cases such as *Bluestar/Elkem*, *DSM/Sinochem*, *CNAC/Koor Industries*, *EDF/CGN/NNB*, *ChemChina/Syngenta*, it is shown that the EU Commission frequently adopts the "worst-case scenario" approach in the assessment of the "single economic unit" to be able to intervene in the transactions. However, the EC has left the question of the identification of the "single economic unit" (comprising all or only certain Chinese SOEs) unanswered. According to Prof. Svetlicinii, this approach can be seen as problematic and would need further reflection.

The last part develops the above discussions on the limitations of EU merger control rules by proposing some complementary tools to deal with Chinese SOEs' acquisitions. In addition to the proposal of reforming the EU merger control, it is also mentioned by Prof. Svetlicinii the possibility for the Member States to invoke public interest exception for national security and media plurality considerations. Other important tools include the EU framework for the coordination of foreign investment screening, Member States' national foreign investment screening regimes and the Commission's White Paper on foreign subsidies, which will have profound effects on Chinese SOEs' acquisitions.

With the expansion of China's "going out" strategy, Chinese SOEs and their overseas investments are playing an ever-increasing role in this process. The book comes under this context and offers valuable insight into the relevant rules in the dimension of the EU. It is a must-read for researchers, legal practitioners and government officials who would like to have an in-depth understanding of the topic. Not only that, it can be a very useful resource for anyone interested in EU–China economic relations.

Z. L.

**Concurrences** est une revue trimestrielle couvrant l'ensemble des questions de droits de l'Union européenne et interne de la concurrence. Les analyses de fond sont effectuées sous forme d'articles doctrinaux, de notes de synthèse ou de tableaux jurisprudentiels. L'actualité jurisprudentielle et législative est couverte par onze chroniques thématiques.

---

## Editoriaux

Jacques Attali, Elie Cohen, Claus-Dieter Ehlermann, Jean Pisani Ferry, Ian Forrester, Eleanor Fox, Douglas H. Ginsburg, Laurence Idot, Frédéric Jenny, Arnaud Montebourg, Mario Monti, Gilbert Parleani, Jacques Steenbergen, Margrethe Vestager, Bo Vesterdorf, Denis Waelbroeck, Marc van der Woude...

---

## Interviews

Sir Christopher Bellamy, Lord David Currie, Thierry Dahan, Jean-Louis Debré, Isabelle de Silva, François Fillon, John Fingleton, Renata B. Hesse, François Hollande, William Kovacic, Neelie Kroes, Christine Lagarde, Johannes Laitenberger, Emmanuel Macron, Robert Mahnke, Ségolène Royal, Nicolas Sarkozy, Marie-Laure Sauty de Chalon, Tommaso Valletti, Christine Varney...

---

## Dossiers

Jacques Barrot, Jean-François Bellis, David Bosco, Murielle Chagny, John Connor, Damien Gérardin, Assimakis Komninos, Christophe Lemaire, Ioannis Lianos, Pierre Moscovici, Jorge Padilla, Emil Paulis, Robert Saint-Esteben, Jacques Steenbergen, Florian Wagner-von Papp, Richard Whish...

---

## Articles

Guy Canivet, Emmanuelle Claudel, Emmanuel Combe, Thierry Dahan, Luc Gyselen, Daniel Fasquelle, Barry Hawk, Nathalie Homobono, Laurence Idot, Frédéric Jenny, Bruno Lasserre, Luc Peeperkorn, Anne Perrot, Nicolas Petit, Catherine Prieto, Patrick Rey, Joseph Vogel, Wouter Wils...

---

## Pratiques

Tableaux jurisprudentiels : Actualité des enquêtes de concurrence, Contentieux indemnitaire des pratiques anticoncurrentielles, Bilan de la pratique des engagements, Droit pénal et concurrence, Legal privilege, Cartel Profiles in the EU...

---

## International

Belgium, Brésil, Canada, China, Germany, Hong-Kong, India, Japan, Luxembourg, Switzerland, Sweden, USA...

---

## Droit & économie

Emmanuel Combe, Philippe Choné, Laurent Flochel, Frédéric Jenny, Gildas de Muizon, Jorge Padilla, Penelope Papandropoulos, Anne Perrot, Nicolas Petit, Etienne Pfister, Francesco Rosati, David Sevy, David Spector...

---

## Chroniques

### ENTENTES

Ludovic Bernardeau, Anne-Sophie Choné Grimaldi, Michel Debroux, Etienne Thomas

### PRATIQUES UNILATÉRALES

Marie Cartapanis, Frédéric Marty, Anne Wachsmann

### PRATIQUES COMMERCIALES DÉLOYALES

Frédéric Buy, Valérie Durand, Jean-Louis Fourgoux, Marie-Claude Mitchell

### DISTRIBUTION

Nicolas Eréséo, Nicolas Ferrier, Anne-Cécile Martin, Philippe Vanni

### CONCENTRATIONS

Olivier Billard, François Brunet, Jean-Mathieu Cot, Eric Paroche, David Tayar, Simon Vande Walle

### AIDES D'ÉTAT

Jacques Derenne, Francesco Martucci, Bruno Stromsky, Raphaël Vuitton

### PROCÉDURES

Pascal Cardonnel, Alexandre Lacresse, Christophe Lemaire

### RÉGULATIONS

Orion Berg, Guillaume Dezobry, Emmanuel Guillaume, Sébastien Martin, Francesco Martucci

### MISE EN CONCURRENCE

Bertrand du Marais, Arnaud Sée, Fabien Tesson

### ACTIONS PUBLIQUES

Jean-Philippe Kovar, Aurore Laget-Annamayer, Jérémy Martinez, Francesco Martucci

### DROITS EUROPÉENS ET ÉTRANGERS

Walid Chaiehcloudj, Paloma Martinez-Lage Sobredo, Silvia Pietrini

---

## Livres

Sous la direction de Catherine Prieto

---

## Revue

Christelle Adjémian, Mathilde Brabant, Emmanuel Frot, Alain Ronzano, Bastien Thomas

## > Abonnement Concurrences +

Devis sur demande  
Quote upon request

Revue et Bulletin : Versions imprimée (Revue) et électroniques (Revue et Bulletin) (avec accès multipostes pendant 1 an aux archives)  
*Review and Bulletin: Print (Review) and electronic versions (Review and Bulletin)*  
*(unlimited users access for 1 year to archives)*

Conférences : Accès aux documents et supports (Concurrences et universités partenaires)  
*Conferences: Access to all documents and recording (Concurrences and partner universities)*

Livres : Accès à tous les e-Books  
*Books: Access to all e-Books*

## > Abonnements Basic e-Bulletin e-Competitions | e-Bulletin e-Competitions

HT Without tax      TTC Tax included

- Version électronique (accès au dernier N° en ligne pendant 1 an, pas d'accès aux archives)  
*Electronic version (access to the latest online issue for 1 year, no access to archives)*

Devis sur demande  
Quote upon request

### Revue Concurrences | Review Concurrences

- Version électronique (accès au dernier N° en ligne pendant 1 an, pas d'accès aux archives)  
*Electronic version (access to the latest online issue for 1 year, no access to archives)*
- Version imprimée (4 N° pendant un an, pas d'accès aux archives)  
*Print version (4 issues for 1 year, no access to archives)*

Devis sur demande  
Quote upon request

665,00 €    679,00 €

Pour s'assurer de la validité des prix pratiqués, veuillez consulter le site [www.concurrences.com](http://www.concurrences.com) ou demandez un devis personnalisé à [webmaster@concurrences.com](mailto:webmaster@concurrences.com).

*To ensure the validity of the prices charged, please visit [www.concurrences.com](http://www.concurrences.com) or request a personalised quote from [webmaster@concurrences.com](mailto:webmaster@concurrences.com).*

## Renseignements | Subscriber details

Prénom - Nom | *First name - Name* .....

Courriel | *e-mail* .....

Institution | *Institution* .....

Rue | *Street* .....

Ville | *City* .....

Code postal | *Zip Code* ..... Pays | *Country* .....

N° TVA intracommunautaire | *VAT number (EU)* .....

## Formulaire à retourner à | Send your order to:

### Institut de droit de la concurrence

19 avenue Jean Aicard - 75011 Paris - France | [webmaster@concurrences.com](mailto:webmaster@concurrences.com)

### Conditions générales (extrait) | Subscription information

Les commandes sont fermes. L'envoi de la Revue et/ou du Bulletin ont lieu dès réception du paiement complet. Consultez les conditions d'utilisation du site sur [www.concurrences.com](http://www.concurrences.com) ("Notice légale").

*Orders are firm and payments are not refundable. Reception of the Review and on-line access to the Review and/or the Bulletin require full prepayment. For "Terms of use", see [www.concurrences.com](http://www.concurrences.com).*

**Frais d'expédition Revue hors France 30 € | 30 € extra charge for shipping Review outside France**